



# VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Mai 2025

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

---



Chères voisines et chers voisins,

Merci encore pour votre présence à notre assemblée générale le 15 mars dernier. Vous nous avez rejoints nombreux malgré le changement de lieu de rendez-vous, montrant ainsi votre attachement à Vence Ouest. De nombreuses questions ont été posées, des réponses ont été apportées par les élus présents, vous en lirez le résumé dans cette gazette.

Nous allons nous retrouver d'ici l'été pour un autre moment de partage. Nous avons envie de rompre avec nos habitudes cette année. Le barbecue que vous affectionnez vous sera proposé à la place du concert le 30 août 2025, nous profiterons ainsi des derniers jours de vacances pour faire la fête, il fera plus chaud, la nuit sera douce !

Je suis certaine que comme nous, vous aimez qu'on vous lise et raconte des histoires... Alors nous avons pensé qu'une balade dans notre belle forêt, en compagnie des conteuses de l'association Contes d'ici et d'ailleurs, ferait renaitre la magie de notre enfance. Nous prolongerons ce moment par un pique-nique sur le terrain devant

le camping où nous nous retrouvons toujours pour faire la fête. L'association vous offrira un apéritif et vous proposera des animations autour de la nature. À vos agendas, réservez votre samedi 14 juin dès 10h pour cette sortie familiale !

Notre gazette vous apporte à chaque édition un résumé des événements importants ou agréables qui se sont passés dans le quartier au cours des derniers mois. Vous pouvez également trouver tout au long de l'année ces informations sur notre page Facebook ou sur notre site [venceouest.fr](http://venceouest.fr)

Bonne lecture !

**Brigitte Baguet**

## Interventions au cours de l'assemblée générale du 15 mars 2025

---

### Interventions des élus

Pour clore l'assemblée générale, la parole est tout d'abord donnée aux élus : Mme Arnier, MM. Gortina, Scalzo et Miran :

Patrick Scalzo, conseiller municipal du groupe Objectif Vence, remercie l'association qui est un modèle pour la ville de Vence et qui pourrait être une locomotive pour les autres quartiers. Il souligne toutefois que le premier accompagnateur des associations étant la ville, à ce titre, compte tenu du travail accompli tant au niveau de la préservation de la Sine que de l'animation du quartier permettant les rencontres entre voisins, la subvention pourrait être un peu plus importante (1000 euros ont été demandés et 500 euros accordés).

Pierre Gortina conseiller municipal délégué aux ressources humaines et au dialogue social, représentant le maire de Vence, rappelle que la municipalité fait de très gros efforts pour distribuer un maximum de subventions aux nombreuses associations. Peut-être qu'une réévaluation de la subvention de Vence Ouest sera faite l'an prochain.

Patrice Miran, conseiller municipal du groupe Objectif Vence, se propose de répondre aux questions concernant les fosses septiques ou les incendies de forêt.

### Questions des participants

#### Nouvelle tarification de l'eau



Un habitant du chemin de la Sine évoque le courrier de la régie Eau d'Azur que nous avons tous reçu. Il s'agissait de l'application de la nouvelle tarification sur nos factures d'eau. Une représentante de la régie et habitante du quartier intervient pour lui expliquer clairement le contenu de ce courrier (voir l'article sur notre site : [venceouest.fr/redevances-eau-et-assainissement/](http://venceouest.fr/redevances-eau-et-assainissement/)). Elle convient que cette lettre n'était pas clairement rédigée et fera remonter l'information pour une éventuelle clarification des informations.

Patrick Scalzo précise que seules les taxes ont été augmentées par l'agence de l'eau et non pas par Eau d'Azur.

#### Contrôle de l'assainissement

Un courrier a été envoyé aléatoirement dans un premier temps à certains foyers de la Sine, puis sera étendu à toute la ville pour prendre rendez-vous avec le SPANC afin de faire contrôler les fosses septiques comme c'est le cas tous les dix ans. Ce contrôle est obligatoire, il sera facturé 208 euros. C'est une mesure de bon sens afin de recenser les fosses septiques non conformes et qui polluent. Si les fosses ne sont pas aux normes actuelles mais ne présentent pas de danger pour l'environnement, aucune mise en conformité lourde ne sera demandée.

La précédente municipalité avait proposé une aide financière aux particuliers pour qu'ils fassent réaliser les travaux de mise en conformité, il faudrait peut-être la réactualiser car elle a été supprimée en 2020. Il faudrait aussi sur la base de la cartographie du SPANC présenter un programme pour accompagner les propriétaires sur le plan financier et technique.

Si un assainissement collectif passe à proximité d'une propriété et qu'elle n'est pas raccordée au réseau, la taxe d'assainissement collectif est tout de même appliquée. Pourquoi ?

Patrick Scalzo répond : La taxe est appliquée pour inciter à se raccorder car le bon sens veut qu'on se raccorde.

Si des propriétaires n'ont pas les moyens de se raccorder, que va-t-il se passer ?

Patrice Miran : Il faut remettre en place le prêt à taux zéro proposé avant 2020 par la mairie et qui a été supprimé. La mise aux normes des fosses est une mesure d'intérêt général, cela évite le déversement sauvage dans les vallons. L'assainissement non collectif ne surcharge pas le réseau d'assainissement et la centrale d'épuration des eaux. Il est préférable de dépenser de l'argent pour aider les Vençois à régulariser.

#### Le châtaignier mort au petit rond-point du chemin de la Plus-Haute-Sine

Il n'a toujours pas été retiré malgré les demandes des habitants et l'engagement de la mairie et de M. Téaldi adjoint aux travaux. Qu'en est-il ?

M. Gortina fera remonter la question aux services concernés.

#### Les conteneurs à ordures

Un habitant du chemin de la Sine nous expose son problème concernant ses conteneurs à ordures ménagères. Ils ont été retirés par la métropole sans aucun avertissement. Depuis, malgré de nombreux courriers au service NCA et également au maire de Vence, il n'a pas obtenu gain de cause. La métropole ne veut pas entendre parler de conteneurs individuels, elle préfère les points de collecte qui se transforment en dépotoirs (voir notre article page 3).

Patrick Scalzo répond : C'est un point que le maire devrait prendre en charge au niveau de la métropole dont il est vice-président. Il faudrait retirer les points d'apports collectifs et distribuer des conteneurs individuels, un jaune et un vert, dans les endroits où les camions peuvent passer, même si c'est compliqué dans certains quartiers.

M. Gortina exposera le problème à M. le maire.

Vence Ouest a bien pris en compte le problème et enverra un courrier aux services concernés.

#### Nuisances sonores et pollution

Les habitants soumis aux nuisances de l'entreprise Ciabaut criblage et concassage, avenue de Provence à Vence et route de Vence à Tourrettes sur Loup, nous exposent leurs problèmes.

La situation est intenable pour les riverains de l'entreprise qui subissent nuisances sonores et pollution, surtout depuis la mise en fonction d'un concasseur.

Un voisin de la route de Vence en est venu à vendre à perte sa villa car il n'en pouvait plus.

Les riverains n'ont obtenu aucune réponse aux courriers qu'ils ont adressé à la préfecture. Ils vont reprendre contact avec M. le maire de Tourrettes ainsi qu'avec la DREAL.

L'association les soutiendra dans leurs actions.

#### Projet immobilier Rhin-et-Danube

Un riverain du projet d'aménagement sur le terrain de Gaudissart est dans l'attente du commencement des travaux. Le permis de construire a été déposé au service de l'urbanisme. Il est en instruction. Ce riverain a rencontré le promoteur qui a revu l'implantation des bâtiments les plus proches de sa maison et qu'il a reculés. Le projet paysagé est confié à l'entreprise Gaudissart.

Le riverain s'inquiète de la création des parkings en sous-sol qui pourraient affecter sa maison.

#### Projet Chagall

Un habitant du chemin des Cystes interpelle les représentants du maire au sujet de la construction du dernier îlot du projet Chagall.

M. Gortina expose la position du maire qui s'oppose à la construction des derniers bâtiments. C'est aussi une question d'enjeux financiers car le promoteur réclame 60 millions de dédommagement si le projet ne se fait pas. Les discussions entre le maire et le promoteur sont confidentielles.

Patrick Scalzo pense que la discussion doit aller vers un arrêt pur et simple du projet à cause des problèmes de circulation.

#### Canal de Saint-Paul

Une habitante du chemin de la Sine demande où en est le projet de traçage du chemin piétonnier sur le canal de Saint-Paul.

M. Gortina dit que l'adjointe à l'environnement, Hélène Brassart s'en charge.

#### Viaduc

La question de l'élargissement du viaduc est soulevée.

Patrick Scalzo répond qu'il faudra refaire une étude pour connaître la faisabilité du projet. La solidité du pont a été étudiée en 2019. Il faudrait dépenser 3 millions d'euros pour élargir et créer une voie vélo et piétons. Les ponts sont vérifiés régulièrement.

#### Stationnement

Diverses questions concernant le stationnement dans Vence sont posées. M. Gortina, président de la SEM y répond, le nouveau parking Chagall offre une heure de stationnement gratuite avec la carte à décompte qui fonctionne aussi pour le parking Marie-Antoinette. Sans cela le coût de l'heure est à 2,50 euros. L'impossibilité d'entrer dans le parking en venant de la Sine sans faire le tour de l'îlot des Cariatides est un frein supplémentaire à son utilisation compte tenu des difficultés de circulation.

#### Vitesse sur le chemin de la Sine

Les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules et de l'absence de contrôles, bien que la mairie invoque le contraire.

## Incivilités

Vive le printemps !

Avec l'arrivée du printemps puis de l'été à suivre, les activités extérieures reprennent.

Jardinage, bricolage, apéros et autres soirées festives entre amis ou en famille.

La densification de notre quartier provoque inéluctablement quelques désagréments qui peuvent parfois déboucher sur des tensions entre voisins. Alors, quelles sont les bonnes pratiques ?

Les activités professionnelles nécessitant l'utilisation d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage sont autorisés du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Les horaires admis pour les travaux de bricolage ou de jardinage avec des appareils sonores sont :

- de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables ;
- de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et les jours fériés.

Rappelons tout d'abord que la réglementation stipule qu'aucun bruit par sa durée sa répétition ou son intensité n'est autorisée et peut être verbalisée. Mais n'est-il pas tout simplement utile de souligner que la vie en collectivité demande à chacun d'entre nous de se soucier de l'autre et d'agir avec bon sens afin d'éviter de déranger ses voisins.

Nos amis les chiens peuvent également être à l'origine de troubles de voisinage. Il est utile de ramasser leurs déjections et de les tenir en laisse lors de leurs promenades. Les signalements de chiens aboyant des heures durant par ennui lors de l'absence de leur maître sont nombreux.

Enfin, **les feux de jardin sont définitivement interdits** et ceci quel que soit la nature des végétaux.



Nicolas Bergier

## Collecte des déchets



### Conteneurs individuels, collectifs ou déchetteries sauvages ?

Plusieurs adhérents se sont plaints de la gestion des déchets ménagers.

**Nous déplorons effectivement des conteneurs collectifs trop souvent bondés et des alentours qui prennent des allures de décharge sauvage.**

Nous constatons que de nombreux **conteneurs individuels ont été retirés par les services de la métropole ou lorsqu'ils sont vétustes ne sont pas remplacés**. En effet, en fonction de la taille des chemins, il avait été mis en place soit des conteneurs individuels, soit des conteneurs collectifs.

Outre l'incivisme de certains de nos concitoyens (dont certains ne sont même pas de la commune), il nous faut **obtenir une clarification sur ces sujets**.

Le président de la métropole et le maire de Vence ont été saisis par certains riverains.

L'association Vence Ouest avait déjà alerté la municipalité lors d'une visite du quartier. Aucune solution ou amélioration n'a été constatée bien au contraire ! Nous souhaitons clarifier au plus vite la situation avec nos élus **afin que des règles claires soient définies en fonction des chemins** qui composent nos quartiers. Les regroupements des conteneurs sont trop importants et souvent mal placés. **Quel dommage d'avoir une boîte à dons juste à côté d'une déchetterie sauvage !**

## Participation citoyenne

Qu'est-ce que ce dispositif ?



Anciennement dénommé Voisins Vigilants, il sert à mettre en relation des habitants des quartiers de Vence volontaires et regroupés sous cette organisation, avec la police municipale et la gendarmerie, afin de signaler au plus vite toute personne ou véhicule au comportement inhabituel ou suspect. Il évite dans de très nombreux cas les cambriolages dans toutes les rues où il est implanté et a fait baisser significativement le pourcentage d'effractions. Le quartier de la Sine possède plusieurs rues sous la surveillance de



Participation Citoyenne.

Si vous souhaitez rejoindre ou mettre en place ce dispositif dans votre rue, utilisez le QR Code ci-contre ou connectez-vous sur [venceouest.fr/participation-citoyenne/](http://venceouest.fr/participation-citoyenne/).

## Que planter au potager ?



La courgette est l'un des légumes les plus faciles à réussir. C'est le moment de la semer, la plus classique, la verte des maraichers ou la ronde de Nice par exemple.

Creusez des trous de 30/30 de profondeur, distants de 1 mètre, enrichis de compost, puis recouverts de terre.

Enfoncez votre doigt à 2cm de profondeur, et déposez 2 à 3 graines que vous recouvrez de terreau.

Tassez, ménagez une petite cuvette, arrosez abondamment, et maintenez le sol humide jusqu'à l'apparition des premières feuilles, environ 10 jours plus tard.

Sélectionnez le plan le plus vigoureux

En juin paillez avec 8 à 10 cm de compost et arrosez en fin de soirée pour économiser l'eau

La courgette a ses amis, les haricots, les choux. Mais elle peut mourir du voisinage d'un plant de pomme de terre. Et oui, elle a ses têtes !

À vos bêches.



Simone Chadebec

## La blagounette de la gazette

Lors d'un vol pour Montréal, quelques minutes après le décollage, une blonde assise en classe économique se lève et s'installe en première classe.

L'agent de bord la remarque et lui demande son billet. Il lui explique qu'elle a payé pour la classe économique et doit donc y retourner.

La blonde répond :

"Je suis blonde, je suis belle, je vais à Montréal et je reste ici !"

L'agent de bord informe le pilote et le co-pilote de la situation. Le co-pilote va lui parler, mais elle répète la même phrase.

Le pilote intervient et murmure quelque chose à l'oreille de la blonde. Aussitôt, elle se lève et retourne à sa place en classe économique sans protester !

Surpris, l'agent de bord et le co-pilote demandent au pilote ce qu'il lui a dit.

Le pilote répond :

"Je lui ai dit que la première classe ne va pas à Montréal."



Eric Stenger

## Communiquez avec nous

Notre adresse postale : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE

Courrier électronique : <a href="mailto:president@venceouest.fr">president@venceouest.fr</a> 	Formulaire de contact : <a href="http://www.venceouest.fr/contact/">www.venceouest.fr/contact/</a> 	Site internet : <a href="http://www.venceouest.fr">www.venceouest.fr</a> 	Facebook : <a href="https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/">www.facebook.com/groups/VenceOuest/</a> 
--	--	--	--

## REJOIGNEZ-NOUS

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.

### VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions.

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest ou de 50 euros si j'adhère à titre de personne morale.

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire par mail à [president@venceouest.fr](mailto:president@venceouest.fr), par courrier à l'adresse postale de l'association ou utilisez le formulaire sur notre site internet : <https://venceouest.fr/acces-a-mes-donnees/>

Association loi 1901 n° 0061018881 - 284 chemin des Lentisques 06140 VENCE